



Suppression de la Taxe Professionnelle : Seuls les ménages supporteront les futures augmentations d'impôts

En 2009, à Sabarat, la taxe professionnelle seule a rapporté 2 842 € de plus grâce à l'augmentation de 4 % des impôts locaux, pour une augmentation totale du revenu fiscal de 5 009 €. Sans pouvoir augmenter le taux de la Taxe Professionnelle et pour avoir un revenu fiscal équivalent il aurait fallu augmenter de 9,5 % les impôts ménages (Taxe Habitation, et taxe Foncières Bâti et Non Bâti). Autrement dit, pour maintenir les investissements et les services publics communaux, le conseil municipal n'aura à l'avenir pas d'autre solution que d'augmenter les impôts payés... par les ménages.

Pas d'augmentation des taux pour 2010

Le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2010 a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux malgré une perte de revenu fiscal. Cette perte est compensée par le bon du résultat de fonctionnement réalisés en 2009 (augmentation des recettes et maîtrise des dépenses).

POUR RAPPEL	ANNÉE 2009		
	Taux	Base Fiscale	Revenu Fiscal
Taxe Habitation	8,74	311 870	27 257 €
Taxe Foncier Bâti	7,60	237 362	18 040 €
Taxe Foncier Non Bâti	67,12	14 234	9 554 €
Taxe Professionnelle	14,19	516 794	73 333 €
Revenu Fiscal 2009			128 184 €

SANS AUGMENTATION DES TAUX	ANNÉE 2010		
	Taux	Base Fiscale	Revenu Fiscal
Taxe Habitation	8,74	318 100	27 802 €
Taxe Foncier Bâti	7,60	242 200	18 407 €
Taxe Foncier Non Bâti	67,12	14 400	9 665 €
Taxe Professionnelle	Compensation de l'État		73 654 €
	TOTAL		129 528 €
	Plafonnement VA		- 7 153 €
	Revenu Fiscal 2010		122 375 €

Comment la commune calcule son revenu fiscal ?

Revenu Fiscal = Base fiscale x Taux Voté. Ceci pour les 3 taxes impôts payés par les ménages (Taxe Habitation, et taxe Foncières Bâti et Non Bâti).

Pour la Taxe Professionnelle, en 2010, une « compensation-relais » versée par l'État égale au plus élevé des deux montants suivants : leur produit de TP 2009 ou le produit des bases de TP 2010 par les taux votés en 2009, dans la limite des taux de 2008 majorés de 1 %.

On additionne ensuite le résultat des 3 revenus fiscaux obtenus avec la compensation de l'État desquels on retranche la participation au plafonnement en fonction de la valeur ajoutée (PVA) de la TP

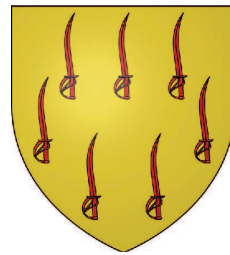
Le montant des revenus fiscaux de la commune dépend donc autant des taux votés que des bases fiscales . Ces bases fiscales sont fixées par la Direction Générale des Impôts.

Cette méthode de calcul n'est valable que pour cette année 2010, «année de transition».

RÉSULTAT MOT CROISES « ENTRE RANDOULY ET BERBEZIEL 2009 »

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	L	A	R	I	O		A		M	O	L
2	A		E		B	E	R	N	A	B	E
3	N		B	A	S	T	I	E	N		R
4	G	L	A	N	E		Z		O	S	E
5	O	C	R	E	R		E	C	N		
6	U	S	A		V			O		R	E
7	S		T	R	A	B	E	S	S	E	S
8	T			E	T	E		T	O	Y	T
9		M		D	O	L	M	E	N		R
10	J	E		O	I	E			N	A	A
11	E	N		U	R	M		P	E	R	D
12	A	A		T	E		L	A		D	E
13	N	Y		E		C	A	L	B	U	S

MAIRIE DE



SABARAT

EDITE



En 2009, les finances des collectivités locales ont été au centre de l'actualité avec la suppression de la taxe professionnelle (TP) voulue par le gouvernement; Même si le calcul de cette taxe était un frein à l'investissement, le fait de couper le lien entre les entreprises et les collectivités locales risque de décourager celles-ci d'investir pour accueillir des entreprises (ZA). Quelle collectivité va prendre l'initiative d'accueillir des industries qui peuvent être dommageables à la communauté, en raison par exemple de pollution ou de nuisances sonores, s'il n'y a plus de retour financier à redistribuer à ses habitants ? Et puis, au-delà du simple calcul financier, le lien entre collectivités et entreprises est essentiel pour mener des opérations communes d'insertion, d'aménagement, de promotion du territoire .

Pour 2010, la taxe professionnelle sera remplacée par une compensation de l'état. Quid pour les années à venir, puisque même la Direction Générale des Impôts ne sait pas comment seront calculés les futurs revenus des collectivités. A Sabarat, la part de la TP représente près de 58 % des revenus fiscaux (73 000 €), d'où mon inquiétude pour les prochains budgets. Grâce à une gestion rigoureuse, en 2010, les finances de la commune se portent bien puisque nous avons réalisé un excédent de fonctionnement de plus de 80 000 €, ce qui a amené le conseil municipal a ne pas augmenter les impôts pour cette année.

Vous découvrirez dans ce numéro, donc en détail l'approbation du Compte Administratif 2009 et le vote du Budget Primitif 2010. Le premier rend compte de l'année écoulée, le second budgétise les dépenses et les recettes de l'année suivante.

Bonne lecture.

Votre Maire,

Laurent MILHORAT

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à prendre rendez vous à la mairie.

Publication de la Mairie de Sabarat

1, place du Pradet - 09350 SABARAT

Tél : 0561699108 / Fax : 0561695770

Email : mairiedesabarat@orange.fr

DIRECTEUR PUBLICATION : Mairie de SABARAT
CONCEPTION - REALISATION : Mairie de SABARAT

www.sabarat.fr

Bulletin d'Information de la Mairie de SABARAT

Entre

Lère

et

Moulères

JUIN 2010 - N° 5

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : Des recettes de fonctionnement en augmentation

Le compte administratif, voté en séance du conseil municipal le 10 mars 2010 et adopté à l'unanimité, représente l'étape incontournable permettant de constater et d'analyser l'utilisation qui a été faite des deniers publics.

FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges	2 826,44
Produits des services de domiciliation	5 893,89
Impôts et taxes	128 471,74
Dotations Particulières	79 604,45
Autres Produits de gestion courante	36 945,85
Produits financiers	4,91
Produits exceptionnels	692,48
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	A 254 439,76
Charges à caractère général	54 314,56
Charges de personnel	82 842,90
Autres charges de gestion courante	24 065,89
Charges financières	13 067,09
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	B 174 290,44
RESULTAT DE L'EXERCICE	A-B=C 80 148,32
RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2008	D 76 072,73
PART AFFECTÉE INVESTISSEMENT 2009	E 39 989,91
RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2010	C+D-E 116 232,14

Dépenses investissement en baisse ...

Zonage Pluvial : 7 993,23 €

Remboursement Emprunts : 18 726,01 €

Comme les Recettes d'investissement ...

Subvention École Numérique Rurale : 9 000 €

Fonds de Compensation TVA : 30 174,08 €

Excédent fonctionnement Capital. : 39 989,91 €

Mais des restes à réaliser importants (dépenses ou recettes engagées en 2009 mais pas encore payées ou créditées)

en dépenses :

École Numérique Rurale : 14 455 €

AKI Env (bureau étude Garinière) : 6 309 €

Rue Garinière + Rampe PMR : 126 144 €

et en recette :

Subventions Rue Garinière : 73 900 €

d'où le solde des restes à réaliser : - 73 008 €

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Affectation en réserve R 1068 en investissement	68 971,05
Report en fonctionnement R 002	47 261,09

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif

Recettes de fonctionnement,

une augmentation de plus de 22 %

Dotations particulières (État) : 69 461,61 €

- Dotations Globales Fonctionnement : 61 821 €

- Compensation : 8 650 € - Fond Dep. TP : 5 306 €

- Dotation Élu local : 2 762 €

Autres produits gest^o courantes : 36 945,85 €

- Carrière Sablière de Garonne arrières : 5 435,63 €

- Carrière La Pyrénéenne forage 2009 : 16 800,62 €

- Location salle du Langoust : 2 945 €

- Location Appartements Mairie : 9 636,64 €

- Location Garages : 2 127,96 €

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Charges à Caractère Général : 54 314,56 €

- Électricité : 9 843,13 € - Carburant : 537,84 €

- Cantine : 9 097,12 € - Coupe platanes : 2 909,27 €

- Fêtes et Cérémonies : 964, 24 €

- Frais Télécoms : 1 495,19 € - Fuel : 1213,58 €

- Entretien Voiture et Tracteur : 1 315,36 €

- Frais affranchissement : 804,55 €

Charge du personnel : 80 028,85 €

- Rémunérations : 55 515,65 €

- URSSAF : 11 110 € - ASSÉDIC : 10 282,34 €

Autres charges de gest^o courante : 24 065,89 €

- Indemnités Maire et Adjoints : 12 309,56 €

- Subventions Assos : 7 615 € - CCAS : 3 000 € ...

Charges financières : 13 067,09 €

INVESTISSEMENT

Subvention d'investissement	9 000,00
Dotations Fonds divers Réseaux	70 163,99
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	F 79 163,99
Immobilisations Incorporelles	8 482,27
Immobilisations Corporelles	470,85
Remboursement d'emprunts	18 726,01
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	G 27 679,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	F-G=H 51 484,86
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTES	I - 47 447,91
SOLDE EXÉCUTION INVESTISSEMENT	H+I 4 036,95
SOLDE DES RESTES A RÉALISER	- 73 008,00

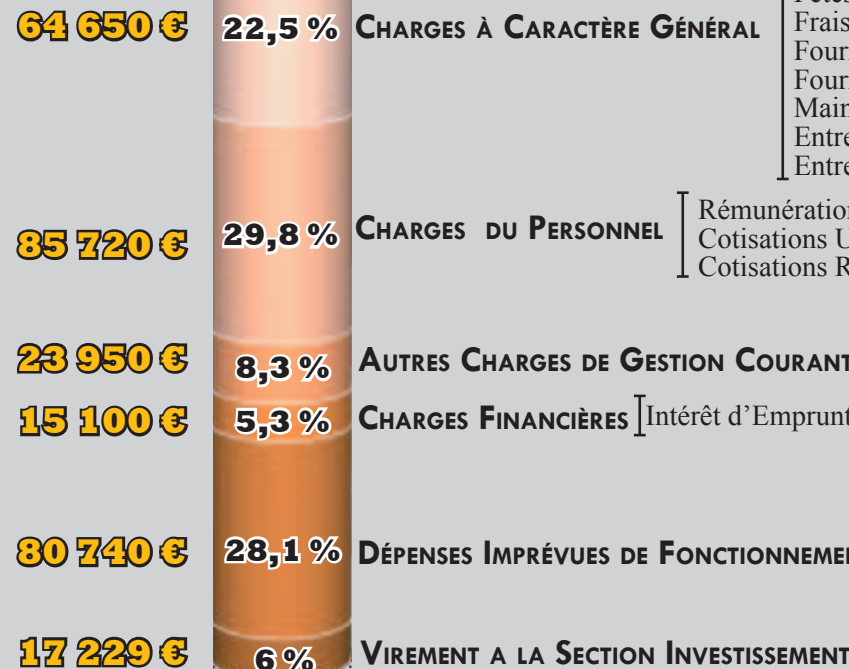
L'excédent de fonctionnement reversé en investissement sera de 68 971,05 € qui résulte du montant des restes à réaliser 73 008 € moins l'excédent de fonctionnement 4 036,95 €. Il reste alors 47 261,09 € en excédent de fonctionnement : 116 232,14 € montant du solde d'exécution de fonctionnement moins 68 971,05 €

BUDGET PRIMITIF 2010 : FINALISER LES OPÉRATIONS EN COURS, PRÉPARER LES FUTURS INVESTISSEMENTS.

Acte majeur de la vie municipale, il montre quelles sont les orientations choisies par le conseil municipal. Le budget primitif ou prévisionnel établit les recettes et dépenses pour l'année à venir. Il est appelé primitif, car il est susceptible d'évoluer en cours d'année à la suite de dépenses ou de recettes imprévues. Ces ajustements du budget sont effectués grâce à des décisions modificatives (DM).

DEPENSES

FONCTIONNEMENT



Électricité : 10 000 € - Combustible : 1 000 €
Carburant : 900 € - Eaux Potable/Usée : 3 500 €
Repas Cantine : 12 000 € - Assurances : 4 650 €
Frais Télécom : 1 500 € - Taxe Foncière : 2 400 €
Fêtes & Cérémonies : 1 000 € - Publications : 300 €
Frais Affranchissement : 1 000 €
Fournitures Scolaires : 1 700 €
Fournitures Administratives : 2 000 €
Maintenance (copieur + logiciels) : 1 500 €
Entretien Matériel Roulant : 800 €
Entretien Voies et Réseaux : 6 000 € - etc..

Rémunération : 56 500 €
Cotisations URSAF : 11 500 €
Cotisations Retraites : 10 500 € -etc..

Indemnités Maire/Adjoints : 12 500 €
Subventions Associations : 6 600 €
Subvention CCAS : 2 800 € -etc..

Intérêt d'Emprunts : 15 000 € - etc..

287 389 €



Dotation Globale de Fonctionnement : 62 637 €
Dotation Élu Local : 2 783 €
Compensations Exonérations des Taxes : 9 278 € -etc..

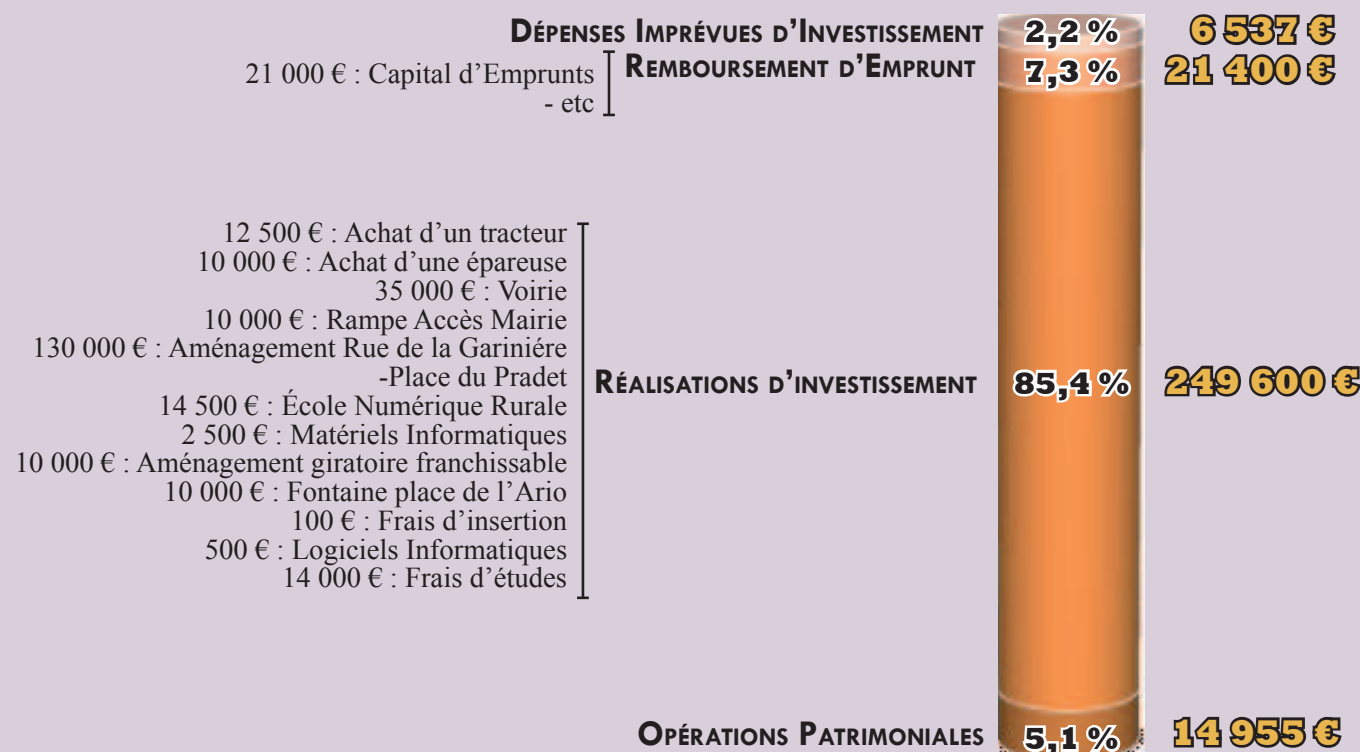
Taxe d'Habitation : 26 267 €
Taxe Foncier Bâti : 17 390 €
Taxe Foncier Non Bâti : 9 131 €
Taxe Professionnelle : 69 587 €
Taxe Droits de Mutations : 5 000 €
Revenu Fiscal 2010 : 122 375 €

Cantine : 6 000 € - Concession Cimetière : 200 € - etc..

Carrière : 15 000 €
Appartements : 10 500 € - Garages : 2 000 €
Salle Langoust : 2 500 € - etc..

AUTOFINANCEMENT

INVESTISSEMENT



21 000 € : Capital d'Emprunts - etc
12 500 € : Achat d'un tracteur
10 000 € : Achat d'une épareuse
35 000 € : Voirie
10 000 € : Rampe Accès Mairie
130 000 € : Aménagement Rue de la Garinière - Place du Pradet
14 500 € : École Numérique Rurale
2 500 € : Matériels Informatiques
10 000 € : Aménagement giratoire franchissable
10 000 € : Fontaine place de l'Ario
100 € : Frais d'insertion
500 € : Logiciels Informatiques
14 000 € : Frais d'études

292 492 €



36 500 € : État (Dotation Globale d'Équipement)
18 000 € : Région Midi Pyrénées
25 000 € : Département de l'Ariège
7 400 € : DGE (Reste à réaliser 2008)

Exemples de Prévion Budgetaire pour les Dépenses de Fonctionnement :

Fleurissement du Village : 1 000 € TTC

Platanes - Élagage : 3 500 € TTC - Traitement : 500 € TTC

Location Mini Pelle : 3 000 € TTC

Répartition des Subventions : Comité des Fêtes : 4 200 €, Pétaque Sabarat : 250 €, Chasse Sabarat : 250 €, Pêche Sabarat : 250 €, Observatoire : 250 €, Coopérative Scolaire 1150 €, Association des déportés : 65 €.

Exemples de Prévions Budgetaires pour les Réalisation d'investissement :

Embellissement Rue de la Gariniere - Place du Pradet + Rampe accès Mairie : Coût de l'opération : 114 280 € HT soit 136 677 € TTC.

Total Subvention : 66 500 € - Taux de subvention prévisionnel : 58 % du montant HT des travaux.

Coût de l'investissement à la charge de la commune : 47 780 € plus la TVA sur l'ensemble de l'opération pour un montant de 22 397 €. Soit un total de 70 177 €

Achat tracteur + Epaveuse : Coût de l'opération : 18 661 € HT soit 22 318 € TTC.

Total Subvention : 14 928,96 € - Taux de subvention prévisionnel : 80 % du montant HT de l'achat.

Coût de l'investissement à la charge de la commune : 3 732 € plus la TVA sur l'ensemble de l'opération pour un montant de 3 657 €. Soit un total de 7 389 €

DEPENSES

RECETTES